

Dans le registre déjà cité de l'abbé Greppo se trouve un état de l'imposition faite au clergé en 1543 : « Il a été ordonné par révérends MM. du clergé que la moitié de ladite somme 1500 livres tournois soit exigée cette année pour la continuation de la construction dudit mur, et pour l'exécuter ont été commis le respectable M. de la Barge, comte et chanoine de l'église de Lyon, et M. Antoine de Mondesert, chanoine de l'église de Saint-Paul. »

Du 3 mars 1543, au 23 juin 1544, on trouve dans le même registre quatre impositions de 750 livres chacune ; il y a lieu de penser que ce furent les dernières faites par le clergé d'après une quittance ainsi conçue :

« Au 3 mars 1543, on reconnaît avoir reçu des dames abbesses et couvent de Saint-Pierre de Lyon, la somme de 25 livres pour leur taxe et cotisation de 750 livres aujourd'hui imposée pour aider à parachever la part des murs dudit Lyon, concernant le clergé, suivant sur ce les cotisations faites en l'an 1512. »

En 1544, le roi donne pouvoir aux consuls et habitants de Lyon de lever sur eux et sur les étrangers ayant biens dans ladite ville les deniers qu'ils jugeraient nécessaires sur les denrées et marchandises entrant dans la ville pour être employés aux fortifications.

XII.

1550. — Au milieu du XVI^e siècle, l'enceinte de la Croix-Rousse était terminée ainsi que les réparations du pont du Rhône, de sorte que la ville se trouvait parfaitement fermée entre Rhône et Saône, mais sa fortification de l'ouest était assez faible puisqu'elle se réduisait à celle de Charles V, composée simplement de tours rondes et quarrées ; l'enceinte de la presqu'île était entièrement ouverte, du côté du Rhône, depuis Ainay jusqu'à la place des Cordeliers, et de là jusqu'à la hauteur des Terreaux. Les anciennes tours du moyen-âge étaient dans un état de délabrement complet. Sur le quai Saint-Clair, le Rhône venait baigner le pied de la montagne. Depuis Ainay jusqu'aux nouvelles fortifications,